

**Date de la formation :** du lundi 22 janvier 2024 au vendredi 20 décembre 2024

### Qu'est-ce que c'est ?

Le stage *Entreprendre en Agriculture Paysanne* est une formation de l'ARDEAR Nouvelle-Aquitaine, organisée et animée par l'ABDEA, avec l'intervention du réseau InPACT.

C'est une formation pour **concrétiser** son projet d'installation agricole en Béarn en se formant pour devenir responsable d'une activité agricole.

Les compétences des stagiaires sont évaluées à la fin du dispositif.

Il s'agit d'une formation de 11 mois à **temps plein** (35h/semaines).

Elle combine :

- 70% de son temps en stage dans une ferme proche de son futur territoire d'installation
- 21 de jours de formation « *entreprendre en agriculture paysanne* »
- Un parcours personnalisé : possibilité de réaliser des formations complémentaires, réaliser ses rendez-vous pour son installation, recherche de foncier, ...

L'apprentissage des compétences techniques se fait par le biais des stages pratiques, l'apprentissage des compétences entrepreneuriales agricoles se fait via les journées de formation collective et grâce à l'accompagnement et le partage de la ferme accueillante.

### Le stage :

Les stagiaires ont la possibilité de réaliser jusqu'à 3 stages différents durant la période de formation. Il est aussi possible de ne faire qu'un stage. Il existe 2 types de stages possibles :

- Stages principaux : entre 1 à 2 stages
- Stage découverte (minimum 2 semaines)

Tous les stages doivent avoir lieu en Nouvelle-Aquitaine.

La ferme principale doit avoir au moins 2 ans d'expérience, être proche de son futur lieu d'installation en Béarn et partager les valeurs du réseau des ADEAR.

Chacune des fermes accueillantes ont pour rôle d'accompagner à la réflexion du projet, à la montée en compétence des apprenant.es et s'engage à participer à 2 journées collective dans l'année.

En cas de projet d'association, il est obligatoire d'avoir un deuxième stage principal.

### **Comment trouver une ferme ?**

L'ABDEA est en réseau avec des fermes du Béarn qui souhaitent accueillir une personne de la formation Entreprendre en Agriculture Paysanne.

Les stagiaires sont incités à chercher une ferme par eux même, sous réserve de validation par l'ABDEA.

Comment choisir une ferme ? Les points importants : la distance entre chez soi et les fermes, la capacité d'accueil sur la durée de la ferme à temps plein, le feeling entre le/la stagiaire et la ferme.

Il est conseillé de réaliser un stage de 15 jours via le dispositif Pôle Emploi (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnelle : PMSMP) ou via les stages découverte à l'ABDEA avec la ou les fermes pressenties, avant l'entrée en formation et après la validation de la candidature (voir calendrier ci-après).

### **La formation collective :**

Il s'agit de 21 journées de formation orientée sur l'entrepreneuriat agricole, dont les thématiques sont les suivantes :

- Découvrir son territoire et ses acteurs
- Comprendre l'agriculture paysanne (histoire de l'agriculture en France)
- Accéder au foncier agricole
- Dimensionner son projet économiquement
- Construire un prévisionnel financier
- Identifier son marché et sa clientèle potentielle
- Comprendre les statuts juridiques et leurs impacts sociaux et fiscaux
- Elaborer une stratégie de communication
- Appréhender l'organisation du travail et la gestion de l'entreprise au quotidien

Ces journées sont animées par les membres du réseau de partenaires de l'ABDEA. La formation est aussi accompagnée de témoignages de personnes installées.

Lors de la formation, il y a des temps d'apprentissages théoriques et méthodologiques et des temps de travail en sous-groupe sur les projets. La formation est basée sur des méthodes d'éducation populaire.

### **Une formation certifiée :**

Le dispositif Entreprendre en Agriculture Paysanne est une formation certifiante qui délivre un parchemin. Elle ne permet pas d'obtenir la capacité agricole, mais elle valide de l'expériences dans le cadre de l'accès à la DNJA lorsqu'on ne possède pas la capacité agricole.

A la fin de l'année 3 épreuves sont évaluées par un jury pour valider la formation :

- un dossier écrit projet,

- une présentation orale (10 min de présentation et 20 min de questions)
- réaliser une réunion avec des personnes ressources sur le futur territoire d'installation.

Le jury est constitué de paysans, de l'ARDEAR NA et d'accompagnateurs.trices à l'installation agricole du réseau.

### **Pour qui est-ce (stagiaire) ?**

Critères d'éligibilités de la Région Nouvelle-Aquitaine :

La formation est accessible pour les personnes en recherche d'emploi (inscrit à Pôle Emploi).

Critères de sélection :

- Avoir un projet économique d'installation agricole et non vivrier
- Personnes souhaitant s'installer en Béarn et ayant une idée de la zone d'installation
- Avoir défini sa ou ses productions principales
- Avec ou sans diplômes agricole
- Ayant déjà eu des expériences agricoles
- Personnes ayant pour objectif de concrétiser un projet d'installation (il ne s'agit pas d'une formation découverte)
- Personnes motivées pour les stages pratiques ainsi que les formations collectives
- Personnes motivées pour le travail en collectif et les échanges entre stagiaires

Conditions de sélection pratique :

- Être véhiculé, avoir accès à un ordinateur
- Être en capacité à suivre la formation pendant 1 an (disponibilité, ressources financières pour vivre)

### **A-t-on droit à des indemnités ?**

Pendant la période de la formation, les personnes recrutées deviennent stagiaires de la formation professionnelle.

- Pour les personnes ayant des indemnités chômage, celles-ci continuent à les percevoir en fonction de la durée de leurs droits. Si les droits s'arrêtent en cours de formation, il y a un basculement vers l'indemnité Région.
- Les personnes n'ayant pas d'indemnités chômage peuvent accéder à une aide de la Région Nouvelle Aquitaine allant de 520€ à 700€ par mois, selon la situation de la personne.

### **Combien coûte la formation ?**

La formation est financée par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Frais d'inscription : 175 €/personne (comprenant l'adhésion à l'association) pour les stagiaires

Adhésion des fermes à l'ABDEA (35€)

## Calendrier de recrutement :

Pour candidater il faudra :

- Participer à un **accueil collectif** de présentation de la formation à la Maison de l'Agriculture Paysanne :
  - ✓ *Mardi 1er août 2023 de 14h30 à 16h30*
  - ✓ *Mardi 22 août 2023 de 14h30 à 16h30*
  - ✓ *Mercredi 6 septembre 2023 de 14h30 à 16h30*
  - ✓ *Mercredi 20 septembre 2023 de 14h30 à 16h30*
  - ✓ *Lundi 25 septembre 2023 à 14h : visio de la dernière chance*
  
- Avant le 1<sup>er</sup> octobre 2023 : déposer son **dossier de candidature** (description du projet et des motivations, et pièces justificatives de l'éligibilité pour la Région), qui sera donné lors des rencontres d'échanges.
  
- Lundi 16, mardi 17 et mercredi 18 octobre : **entretien de recrutement** si la personne est sélectionnée
  
- Fin octobre : sélection de stagiaire retenu.es
  
- Novembre 2023 : **pré-stage** avec Pôle emploi pour se tester sur la ou les fermes principales avant de signer une convention sur l'année
  
- Fin novembre : choix des stages et **validation des stages par la commission EAP**.
  
- Décembre : dépôt de son dossier d'inscription.
  
- Lundi 22 janvier 2024 : **rentrée de la formation**, journée collective avec les fermes et les stagiaires.

**Vous êtes intéressé.es par le dispositif Entreprendre en Agriculture Paysanne ->**

Inscrivez-vous à nos accueils d'informations collectives par un mail :

[stage.eap.berna@gmail.com](mailto:stage.eap.berna@gmail.com)